Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212902654-20260212-D05_02_2026-DE

COMMUNE DE SAINTE-SÈVE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du *12 février 2026*

L'an deux mil vingt-six, le douze du mois de février à vingt heure trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Sainte-Sève, sous la présidence de Mme Anne Marie KERVIEL, Maire de Sainte-Sève, dûment convoqués le cinq février 2026.

Présents : *Anne Marie KERVIEL, Gwendal MOREAU, Marie HAMEURY, Servan BIHAN, Danielle DEBAT,* Katell DENIEL, *Louis-Guillaume LOAEC,* Arnaud MADEC, *Véronique QUILFEN.*
Formant la majorité des membres en exercice.
Procuration : /
Absent(s) excusé(s) : *Sylvain LESPAGNOL,* Yvon HERVE, Corinne IRVOAS.
Le secrétariat a été assuré par : *Gwendal MOREAU*

Nombre de Membres en exercice :	12
Nombre de Membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	
Votes Pour :	
Votes Contre :	
Abstention :	

N°05/02 2026 Objet : Participation aux frais de fonctionnement école DIWAN

Délibération ajournée

Madame le Maire explique que le projet de délibération doit être ajourné et reporté à une séance ultérieure.

En effet, le conseil municipal souhaite échanger avec la direction de l'école DIWAN de Morlaix afin de trouver un accord sur le montant de la participation aux frais de scolarité de l'élève concerné.

Madame le Maire retire de l'ordre du jour la question et la renvoie à une séance ultérieure du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance
Le 12 février 2026.

Le Maire
Anne Marie KERVIEL

MAIRIE de SAINTE-SÈVE 29600 (Finistère)

Le secrétaire de séance,

Publiée le : .....
Transmise au Représentant de l'État le : .....

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.